



MODE D'EMPLOI DES DEMANDES DE LICENCES

(À destination des clubs)

I - VOTRE CLUB

Avant toute chose, complétez la fiche « Votre club », ce qui vous permettra d'imprimer votre bulletin d'affiliation. N'oubliez pas de licencier le bureau de votre club lors de votre première demande de licence. Indiquez le statut et le nombre d'heures pour chaque enseignant. Vos labels avec les dates de validité, sont indiqués à cet endroit. (mis à jour par votre ligue)

II - BULLETIN D'AFFILIATION

Imprimez votre BA et adressez-le à votre ligue qui l'enverra ensuite à la FFE, avec votre premier envoi de demande de licences. **L'envoi du bulletin d'affiliation signé du Président et de l'enseignant, se fait obligatoirement sur support papier en début de saison et doit être accompagné des premières demandes de licences du club pour l'année 2012 et du règlement correspondant.**

III - LES DEMANDES DE LICENCES

Les demandes de licences se font en se connectant sur le site Internet de la FFE. Lors de la prise de licence il convient de distinguer 4 types de demande possible :

- **Demande d'une première licence**
- **Renouvellement (dans le même club)**
- **Changement de club simple (licence non renouvelée)**
- **Mutation**

a) DEMANDE D'UNE PREMIERE LICENCE

La procédure de gestion des licences sur Internet permet de saisir toutes les informations associées au licencié (cf. point IV ci-après). La saisie du nom, prénom, sexe, date de naissance, adresse etc. ainsi que de l'option d'assurance sont **OBLIGATOIRES**.

b) RENOUELEMENT D'UNE LICENCE DE VOTRE CLUB

Le programme informatique permet de choisir, parmi les tireurs mémorisés d'une année sur l'autre, ceux n'ayant pas encore renouvelé leur licence pour l'année sportive en cours. Un formulaire permet ensuite de modifier/remplir toutes les informations associées au licencié (voir point 3 ci-après).

La modification du nom, prénom et date de naissance est réservée à la FFE. En cas d'erreur ou de changement (motifs familiaux), le signaler à votre ligue qui transmettra à la FFE.

c) CHANGEMENT DE CLUB SIMPLE

Pour licencier un tireur déjà licencié FFE la saison précédente mais dans un autre club, cliquez sur « Changer club » et rechercher la personne.

d) MUTATIONS

Les statuts de la FFE prévoient :

3.6 - Choix initial du club et changement en cours de saison

3.6.1. Le choix du club d'appartenance par le licencié est libre, sauf dans les cas prévus à l'art.

3.6.4.1 et 3.6.4.2. Une fois choisi, le licencié ne peut changer de club durant la période de validité de la licence (du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1) qu'aux strictes conditions suivantes, ce, sous le contrôle de la commission des mutations : en cas de changement dans les conditions d'existence, indépendantes de la pratique de l'esgrime, à savoir : l'éloignement du lieu géographique du club d'appartenance lié à une modification de domicile, du lieu de scolarité ou d'études, une nouvelle embauche ou encore la cessation d'activités du club.



3.6.2. Dans ces cas, le licencié désirant muter adresse à la Fédération Française d'Escrime une lettre de demande de mutation comportant ses nom, prénom, adresse, numéro de licence, nom du club quitté et du nouveau club pressenti avec la signature pour accord des présidents des deux clubs ainsi que du ou des représentants légaux si le licencié est mineur.

3.6.3. La mutation est soumise au contrôle de la commission fédérale des mutations. Si elle est validée, elle entre immédiatement en vigueur et le tireur peut représenter son nouveau club à l'occasion de toutes compétitions.

3.6.4. Modalités particulières d'entrée dans les pôles France et Espoirs :

3.6.4.1 Durant la première année de présence au pôle, l'escrimeur est tenu de renouveler sa licence auprès du club d'appartenance lors de la saison sportive antérieure et n'est pas autorisé à muter, sauf dérogation accordée par la commission des mutations au vu de sa demande motivée et accompagnée de l'accord écrit du club d'origine et du club d'accueil ainsi que du représentant légal s'il s'agit d'un mineur.

3.6.4.2 Durant la deuxième année de présence en pôle, l'escrimeur peut choisir un nouveau club d'appartenance si les présidents du club d'origine et du club d'accueil ainsi que le ou les représentants légaux en cas de minorité de l'escrimeur ont donné leur accord par écrit.

3.6.4.3 A compter de la troisième année de présence en pôle, les règles des art. 3.6.1 à 3.6.3 s'appliquent.

IV - INFORMATIONS ASSOCIEES AUX LICENCES

| | |
|--|---|
| N° de Licence | Il est généré automatiquement par le programme de la ligue lors de la réception des demandes de licences venant des clubs. Il est mémorisé lors des demandes de renouvellement. Lors des demandes de mutation l'ancien numéro est saisi par le club destinataire. Le nouveau N° sera affecté par la ligue lors de la réception de la demande. |
| Nom, prénom, date de naissance, sexe | Explicites en elles-mêmes. Ces informations sont obligatoires et ne peuvent, par la suite, être modifiées qu'en demandant un duplicata licence avec modification . |
| Type licence | Saisie obligatoire . Cocher la case correspondante T pour tireur, D pour dirigeant, E pour enseignant (Brevet d'Etat). |
| Assurance | Saisir 0, A ou B suivant l'option d'assurance choisie par le demandeur. |
| Convention | Pour les licenciés bénéficiant d'une des conventions de la FFE avec la FFSH, la FFSU, l'UNSS ou la FFSU. |
| Diplôme enseignant et année d'obtention | Explicite pour les licenciés concernés. La saisie de l'année d'obtention est obligatoire pour valider le diplôme. |
| Pratique | Fleuret / épée / sabre / artistique / entreprise ou corporatif, indiquez le nom de l'entreprise ou de la corporation, par exemple « Société Grande Distribution » ou « plombier ». |
| Blasons | Jaune, rouge, bleu, vert, à cocher, avec l'année d'obtention. |



Accepte internet

Si décoché, le licencié n'apparaît pas sur le site web de la FFE.

Accepte partenaires

Si décoché, le licencié ne reçoit pas d'offres des partenaires de la FFE.

Libre 1 et Libre2

Explicite.

Nationalité

Français / Ressortissant de l'UE ou assimilé / Autres
Cette information est nécessaire pour faciliter la gestion des classements et des compétitions.

Surclassement

A partir de benjamins uniquement. Simple : par défaut, saisi par les clubs. Double, saisi par les ligues.

Suspension

En cas de besoin, réservé à la FFE.

Carte première touche

Explicite

Tire pour l'équipe du club

En cas de licence double en cadets, juniors, seniors, sans possibilité de surclassement, réservé à la FFE.

Coordonnées

Explicite

Diplôme d'arbitre

Chaque niveau (club / ligue / FFE) peut gérer les diplômes des licenciés sous son autorité.



Nom du club :

| |
|--------------------------------------|
| CERTIFICAT MEDICAL 2011- 2012 |
|--------------------------------------|

Madame, Monsieur,

Afin que nous puissions demander votre licence permettant la pratique de l'escrime vous devez nous fournir un certificat médical de non contre-indication.

Ce certificat est obligatoire, autant pour la pratique en entraînement et loisir, que pour la pratique en compétition.

Pour la compétition le médecin doit autoriser la participation en compétition et éventuellement le simple surclassement (participation dans la catégorie immédiatement supérieure). Ces mentions sont autorisées par défaut (votre médecin doit rayer la ligne s'il ne l'autorise pas).

Le certificat est valide pour l'entraînement et le loisir jusqu'au 31 août de l'année de référence de la licence, pour la compétition il doit avoir moins d'un an au jour de l'épreuve où il est présenté. Les contrôles sont stricts.

Merci de consulter votre médecin habituel et de nous remettre le plus rapidement possible le certificat ci-dessous complété.

| | |
|--|------------|
| Je | soussigné, |
| Docteur..... | |
| Atteste | avoir |
| M..... | délivré |
| Né(e) | à |
| le..... | |
| | |
| Un certificat de non contre-indication à la pratique de l'escrime. | |
| - Autorise la participation aux compétitions dans sa catégorie (*) | |
| - Autorise le simple surclassement (*) | |
| Date, signature et cachet du Médecin | |
| | |
| (*) Rayer les mentions inutiles | |